

## Arrêté N° 00044-2019 du 21 février 2019



LA PLAINE DES PALMISTES

**modifiant l'arrêté 293-2018  
portant délégation de fonctions et de signature  
aux adjoints et conseillers municipaux**

LE MAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-18 et suivants ;  
 VU les délibérations n°1, n°2, n°3 et n°4 du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014 relative à l'installation du Conseil Municipal, à l'élection du Maire et à l'élection des Adjoints ;  
 VU la délibération n°02-191218 du 19 décembre 2018 maintenant le 1<sup>er</sup> adjoint dans ses fonctions ;  
 CONSIDERANT que tous les adjoints doivent être titulaires d'une délégation ;  
 CONSIDERANT la loi du n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;  
 CONSIDERANT, pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, que l'exercice de certaines fonctions et signature soient déléguées aux adjoints et conseillers municipaux ;

## Arrête

Article 1 : les délégations de fonctions et de signature sont modifiées et réparties comme suit à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019 :

Noms-Prénoms-Fonctions	Domaines
M. Daniel JEAN BAPTISTE dit PARNY 1 <sup>er</sup> adjoint	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Eau et Assainissement</li> <li>✓ Ressources numériques (informatique et téléphonique)</li> </ul>
<i>En cas d'absence ou d'empêchement</i>	
M. René HOAREAU	✓ Opérateurs et réseaux de communication
Mme Ghislaine DORO	✓ Transfert de compétences eau et assainissement
M. André GONTHIER	✓ Suivi études et travaux réseau d'eau potable
Mme Laurence FELICIDALI 2 <sup>ème</sup> adjointe	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions sociales / habitat / portage de repas à domicile</li> <li>✓ Emploi et insertion</li> <li>✓ Petite enfance, Jeunesse et Loisirs</li> <li>✓ Ressources humaines</li> <li>✓ Finances publiques et budgets locaux</li> </ul>
<i>En cas d'absence ou d'empêchement</i>	
Mme Jasmine JACQUEMART	✓ Travaux d'urgence et portage de repas à domicile
Mme Priscilla ALOUETTE	✓ Enfance, jeunesse
M. Jean-Noël ROBERT	✓ Actions de chantier d'insertion
Mme Marie Lucie VITRY	✓ Santé et dépendance
Mme Ghislaine DORO	✓ Habitat social et quartier
Mme Marie-Josée DIJOUX	✓ Suivi marché forain
M. Gerville LAN-YAN-SHUN 3 <sup>ème</sup> Adjoint	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vie éducative</li> <li>✓ Restauration collective</li> </ul>
<i>En cas d'absence ou d'empêchement</i>	
Mme Priscilla ALOUETTE	✓ Vie étudiante et mobilité
Mme Sylvie PICARD 4 <sup>ème</sup> adjointe	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aménagement du territoire et Urbanisme / Développement rural / Foncier et domanialité</li> </ul>
<i>En cas d'absence ou d'empêchement</i>	
Marie-Josée DIJOUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Affaires consulaires (affaires étrangères, affaires européennes et services)</li> </ul>
M. René HOAREAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi des loyers commerciaux et cellule fiscale</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740063-20190221-AR44-2019-AR  
 Date de télétransmission : 21/02/2019  
 Date de réception préfecture : 21/02/2019

Arrêté N° 00044-2019  
 Date: 21/02/2019

Hotel de ville - 230 rue de la République - 97431 La Plaine des Palmistes  
 Tél : 0262 51 49 10 - Fax : 0262 51 37 65 - Email : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Mme Danielle ALAVIN 5 <sup>ème</sup> Adjointe	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etat-civil, élections et archives communales</li> <li>✓ Secrétariat général (courriers/registres/documentation/Accueil global)</li> <li>✓ Protocole / location de salles</li> <li>✓ Police municipale et sécurité publique</li> </ul>
<i>En cas d'absence ou d'empêchement</i>	
Mme Jasmine JACQUEMART	✓ Affaires civiles et électives
M. Jean-Noël ROBERT	✓ Médiation et prévention délinquance
Mme VITRY	✓ Fêtes et cérémonies protocolaires
M. René HOAREAU	✓ Manifestations patriotiques et militaires
M. Victorin LÉGER	✓ Oeuvres humanitaires
<i>En cas d'absence ou d'empêchement</i>	
M. Yves PLANTE 6 <sup>ème</sup> Adjoint	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Régie technique (travaux et ateliers)</li> <li>✓ Environnement (espaces verts et propreté)</li> <li>✓ Études et conduites d'opérations</li> <li>✓ Sécurité civile, plan communal de sauvegarde</li> <li>✓ Accessibilité et sécurité des ERP</li> </ul>
<i>En cas d'absence ou d'empêchement</i>	
M. Jean-Noël ROBERT	✓ Espaces verts
<i>En cas d'absence ou d'empêchement</i>	
Mme Emmanuelle GONTHIER 7 <sup>ème</sup> Adjointe	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vie culturelle et artistique / bibliothèque</li> <li>✓ Evènements socio-économiques et communication</li> <li>✓ Achats publics et subventions</li> </ul>
<i>En cas d'absence ou d'empêchement</i>	
Mme JACQUEMART	✓ Lecture publique et organisation des manifestations locales
Mme Marie-Josée DIJOUX	✓ Suivi des marchés occasionnels (brocantes, vide greniers...)
Mme Ghislaine DORO	✓ Communication externe
<i>En cas d'absence ou d'empêchement</i>	
M. Benoît ROBERT 8 <sup>ème</sup> Adjoint	✓ Vie sportive et associative
<i>En cas d'absence ou d'empêchement</i>	
M. André GONTHIER	✓ Loisirs et animations de quartiers

**Article 2 :** En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, conformément à l'article L.2122-17 du CGCT, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché partout où besoin sera, inscrit au registre des arrêtés et au recueil des actes administratifs de la commune. Copie en sera adressée à Madame la sous-préfète de Saint-Benoit. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le receveur municipal.



*Certifié exécutoire compte tenu de la réception  
au représentant de l'Etat le  
Publié par voie d'affichage le  
Et notifié le*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190221-AR44-2019-AR  
Date de télétransmission : 21/02/2019  
Date de réception préfecture : 21/02/2019